

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/13901
21 avril 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 21 AVRIL 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE L'IRLANDE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier la déclaration ci-jointe
du Gouvernement irlandais comme document du Conseil de sécurité au sujet de la
situation au Sud du Liban.

Le représentant permanent par intérim
de l'Irlande,

(Signé) Aidan MULLOY

Annexe

Déclaration faite le 20 avril 1980 par le Gouvernement
irlandais

Le gouvernement s'est réuni ce matin en séance spéciale pour examiner la situation découlant du meurtre, vendredi dernier, des militaires Barrett et Smallhorne, tous deux membres des Forces de défense servant avec la Force des Nations Unies au Liban, et de la mort, quelques jours plus tôt, du soldat Griffin, décédé des suites de blessures qu'il avait reçues.

Le gouvernement a présenté ses très sincères condoléances aux familles et à l'entourage des trois hommes, disparus alors qu'ils s'acquittaient courageusement de leur devoir en servant l'Organisation des Nations Unies et la cause de la paix. Les familles en deuil doivent savoir que tous les Irlandais s'associent à leur douleur et au sentiment de leur perte : les nombreux témoignages de sympathie que le gouvernement a reçus de l'étranger montrent que la communauté internationale tout entière prend part à leur tristesse.

A la suite de ces meurtres aveugles, le gouvernement a entendu le Ministre de la défense et le Ministre des affaires étrangères qui ont fait rapport sur la situation, et notamment sur les mesures prises pendant que se déroulaient ces derniers incidents tragiques et immédiatement après par les représentants de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies et en poste dans diverses capitales.

L'Irlande a depuis de nombreuses années participé avec honneur à l'oeuvre de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Le gouvernement est intimement persuadé que l'attachement de l'Irlande à cette cause ne saurait faiblir et que les officiers et les hommes de troupe de ses forces de défense doivent continuer, comme ils l'ont fait pendant 22 ans, à jouer un rôle efficace dans les opérations de maintien de la paix, à la demande de l'Organisation des Nations Unies.

Le gouvernement est extrêmement préoccupé par les récents événements et les obstacles qui, une fois de plus, empêchent la Force de s'acquitter effectivement du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité dans des conditions acceptables de sécurité pour le personnel.

Dans la dangereuse situation du Moyen-Orient, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban a un rôle extrêmement important, crucial même, à jouer. La Force a grandement contribué à empêcher le déclenchement d'hostilités généralisées au Moyen-Orient. Un retrait précipité de la Force compromettrait dangereusement ce qui existe de stabilité dans la région. Il pourrait entraîner l'intervention d'autres forces extérieures. En ce moment de tension internationale exacerbée, les conséquences risqueraient d'être extrêmement graves et pourraient facilement aller jusqu'à l'extension du conflit.

Le Gouvernement irlandais le reconnaît et considère que l'Irlande doit continuer à jouer son rôle dans les efforts déployés par l'ONU pour maintenir la paix, en conservant son contingent au sein de la Force. Mais il ne peut exister d'opération de maintien de la paix de l'ONU si la Force, et son rôle, ne sont pas acceptés dans

la région où elle doit exercer ses activités et si elle ne bénéficie pas d'un minimum de coopération et de soutien des gouvernements qui désirent qu'elle s'interpose entre les parties en conflit. Aucune force de maintien de la paix de l'ONU ne peut fonctionner efficacement si on l'empêche de propos délibéré de se déployer complètement dans sa zone d'opérations et les pays participants ne peuvent admettre que leurs officiers et hommes de troupe, qui se sont portés volontaires à l'appel de la communauté internationale, soient en butte au harcèlement et aux attaques de forces irrégulières hostiles, qui sont équipées, entraînées, conseillées et appuyées de l'extérieur par un Etat Membre de l'ONU, sous prétexte qu'il considère l'existence et les activités de ces forces comme contribuant à sa sécurité.

Le Gouvernement irlandais comprend qu'Israël se préoccupe de sa sécurité et prend part à la douleur du peuple israélien lorsqu'une attaque partie de l'autre côté de la frontière laisse morts ou blessés, comme lors de l'incident tragique qui a eu lieu récemment à Misgav Am. Le gouvernement tient pourtant à souligner que rien ne permet d'établir que les responsables de cette attaque se soient infiltrés à travers la zone où la FINUL est habilitée à exercer un contrôle effectif. Les gouvernements de la région, et tous les gouvernements qui souhaitent que la Force continue d'exister, doivent maintenant comprendre qu'il faut créer une fois pour toutes des conditions qui permettent à la Force de s'acquitter à tous égards de son mandat dans toute la zone qui lui a été attribuée, dans des conditions de sécurité satisfaisantes pour le personnel. Il est clair qu'un retour à la situation d'avant l'attaque d'At-Tiri, il y a deux semaines, peut certes constituer une première étape, mais ne saurait en aucun cas suffire.

A sa séance de ce jour, le gouvernement a noté que, le vendredi 18 avril au soir, à la suite du meurtre des militaires Barrett et Smallhorne, le Président du Conseil de sécurité des Nations Unies, avec l'accord unanime des 15 Etats membres, a fait une importante déclaration au cours d'une séance spéciale du Conseil dans laquelle il a réaffirmé :

"l'intention du Conseil de prendre les mesures résolues que la situation exige pour permettre à la FINUL d'exercer un contrôle immédiat et total sur toute sa zone d'opérations jusqu'aux frontières internationalement reconnues."

Le gouvernement attend maintenant que le Conseil de sécurité des Nations Unies passe à l'action. Des décisions spécifiques d'ordre politique et diplomatique doivent être prises pour mettre en oeuvre l'intention déclarée du Conseil, en tenant compte du fait que le rôle de la Force est de maintenir la paix.

En particulier, l'intention du Conseil de mettre la FINUL en mesure d'exercer "un contrôle immédiat et total sur toute sa zone d'opérations" exige que les forces irrégulières de Haddad, qui ont été la principale source des problèmes auxquels s'est heurtée la Force des Nations Unies, et la cause directe de la mort des militaires irlandais, cessent leurs harcèlements et leurs attaques. Cela veut dire qu'elles doivent être privées de tout appui extérieur de manière à mettre, une fois pour toutes, un terme à la menace quasi quotidienne qu'elles ont fait peser sur les unités de la Force depuis sa création.

Le gouvernement a donc décidé de proposer aux autres pays qui fournissent des contingents de se consulter mutuellement et d'engager des consultations avec le Secrétaire général de l'ONU à une date rapprochée pour examiner dans quelle mesure les dispositions qui peuvent maintenant être prises par le Conseil de sécurité, responsable en la matière, seront suffisantes pour permettre à la Force de fonctionner efficacement, compte dûment tenu de la sécurité de ses membres. Le Ministre des affaires étrangères va s'attacher maintenant à organiser, à une date rapprochée, une réunion à l'échelon ministériel avec les autres pays fournissant des contingents. Les premiers contacts à cette fin ont déjà été pris.

Le gouvernement a pris acte des assurances données au président Carter par le premier ministre israélien Begin, qui a affirmé qu'Israël coopérait pleinement avec la FINUL. D'ordre du Taoiseach (Premier Ministre), l'ambassadeur d'Irlande auprès d'Israël, M. Sean Ronan, rencontrera aujourd'hui même le premier ministre Begin pour lui faire part de la vive inquiétude personnelle du Taoiseach. Il examinera avec le Premier Ministre la manière dont Israël se propose de concrétiser les assurances qu'il a données et de prendre des mesures efficaces à l'égard des forces du Commandant Haddad.

Le Ministre des affaires étrangères portera également la grave situation actuelle à l'attention des Ministres des affaires étrangères de l'Europe des Neuf, dont l'Irlande est membre, lors de la réunion du Conseil des ministres qui se tiendra à Luxembourg, lundi et mardi, et il leur fera part des vues et de l'inquiétude du Gouvernement irlandais.

Le gouvernement suit de près toute la situation.

